

Retrouvez l'ensemble de l'offre pédagogique du conservatoire dans le document « Parcours 2010-2011 » disponible sur simple demande auprès de l'accueil ou consultable sur

[www.enm-mantes.fr](http://www.enm-mantes.fr)



**ENM de Mantes en Yvelines**  
**Conservatoire à Rayonnement Départemental**  
12 boulevard Calmette - 78200 Mantes-la-Jolie - Tél. : 01 34 77 88 88  
accueil@enm-mantes.fr

© 2010 - Conception : CAMY - VT - Tél. : 01 30 98 78 00 / Mise en page : Sophie Bleton-Cosnard / Imprim'Vert / Certification PEFC

# Guide des inscriptions

Où et quand retirer son dossier d'inscription ?  
Quelles sont les pièces à fournir ?

Danse, musique et théâtre...  
Tout savoir sur les inscriptions

Reprise des cours le 20 septembre 2010



2010-2011

C O N S E R V A T O I R E À R A Y O N N E M E N T D É P A R T E M E N T A L

# Musique Théâtre

## Retrait et dépôt des dossiers de préinscription

**Du 23 août au 3 septembre 2010**

Les préinscriptions permettent de recueillir les vœux des nouveaux élèves et valent pour demande d'admission.

**Attention :** dans certaines disciplines, un âge ou un niveau minimum est requis.

**Les élèves non admis sont inscrits sur liste d'attente.**

## Musique

### Admissions

Les admissions se font dans la limite des places disponibles.

- Envoi aux familles des courriers validant la demande d'admission : à partir du **mercredi 8 septembre 2010**
- Information par voie d'affichage dans l'école le **jeudi 9 septembre 2010**

**Pour les élèves débutants,** l'horaire du cours de formation musicale sera précisé à cette occasion.

**Pour les élèves non débutants, un test de niveau sera organisé les :**

**Lundi 13 et mardi 14 septembre 2010**

Ils participeront lors de ces mêmes dates à un test de formation musicale permettant l'attribution d'un cours correspondant à leur niveau de formation.

## Rencontre de tous les élèves admis avec les professeurs d'instruments

**Entre le 15 et le 18 septembre 2010**

Les dates de rendez-vous seront adressées avec le courrier de confirmation, afin de déterminer les jours et horaires de cours. Présence indispensable.

**Le contenu des différents parcours de formation est précisé dans le document « parcours 2010/2011 » et le règlement des études.**

**Attention :** l'admission définitive sera prononcée entre le 9 et le 14 septembre 2010, une fois réceptionné l'ensemble des pièces justificatives et le paiement d'un droit d'inscription non remboursable de 22 €.

## Théâtre

### Admissions

Les élèves ayant déposé une demande d'admission en théâtre devront impérativement être présents aux rendez-vous suivants :

**Parcours « Éveil et initiation » :** **mercredi 15 septembre** à 18h, réunion d'information et rencontre avec les professeurs.

**Parcours « Amateur » :** **vendredi 10 septembre** à 18h, réunion d'information et rencontre avec les professeurs.

**Parcours « Diplômant » :** **vendredi 10 septembre** à 18h, réunion d'information et rencontre avec les professeurs et **jeudi 16 septembre** à 18h, rencontre pratique d'orientation.

L'admission ne sera prononcée qu'à l'issue de ces entretiens.

**Attention :** l'admission définitive des élèves de théâtre ne sera effective qu'une fois réceptionné l'ensemble des pièces justificatives et le paiement d'un droit d'inscription non remboursable de 22 €.  
**Les élèves non admis sont inscrits sur liste d'attente.**

# Danse

## Inscriptions

**Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010**

De 14h à 21h

**Jeudi 2 septembre 2010**

De 16h à 21h

**Vendredi 3 septembre 2010**

De 16h à 21h

**Attention :** l'inscription définitive des élèves ne sera effective qu'une fois réceptionné l'ensemble des pièces justificatives et le paiement d'un droit d'inscription non remboursable de 22 €.

**Les élèves non admis sont inscrits sur liste d'attente.**

**Voir la liste des pièces à fournir lors des inscriptions ci dessous**

## Liste des pièces à fournir

- 2 photos d'identité de l'élève
  - Avis d'imposition 2009 sur les revenus 2008
  - Droits d'inscription de 22 € par élève (non remboursables) - paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces
  - Attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident ou extrascolaire
  - Autorisation de publication de photos
  - Relevé d'identité bancaire ou postal et autorisation de prélèvement remplie (paiements par prélèvements)
  - **Pour les élèves danseurs seulement,** certificat médical autorisant l'élève à pratiquer la danse
  - Pour les résidents de la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, photocopie d'un justificatif de domicile nominatif de moins de 3 mois (facture ou échéancier de l'abonnement eau, électricité, gaz ou téléphone fixe)
- Les frais d'envoi des documents administratifs sont dorénavant intégrés aux droits d'inscription.**

2010-2011

